

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

ADAPTATION DU RÉGIME DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE DANS LES
DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER -
(N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Latrèche et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 3 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose, par cohérence, de supprimer le rapport prévu à l'article 3 bis pour le réintégrer au sein de l'article 5.